

Le Conseil municipal de LA MENITRE s'est réuni le VINGT JUILLET DEUX MIL QUINZE, à VINGT HEURES, sous la présidence de Jackie PASSET, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Jackie PASSET – Véronique CHOTARD – Vincent FOURNERET – Tony GUERY – Cathia BAILLIF-DELAIRE – Yves JEULAND - Paul-Marie CACHEUX – Roger DELSOL – Bernadette ROEGERS – David JACQUET - Pascal ORGEREAU - Isabelle PLANTE – Karine LEROY – Michel LEBRETON – Emmanuelle LEGRAS – Jean-Marie RADOTIN -

**ÉTAIENT EXCUSES :** Pascale YVIN (pouvoir) – Jocelyne VIET (pouvoir) – Gérard BARTHELEMY (pouvoir)

**Secrétaire de Séance :** Paul-Marie CACHEUX

**Le procès-verbal du Conseil municipal du 6 juillet 2015 est adopté à l'unanimité**

La première partie du Conseil Municipal étant réservée à une séance de travail privée avec les élus de la Communauté de Communes Vallée Loire Authion, le Maire sollicite un huis clos. Le Conseil Municipal procède au vote à bulletin secret. Le huis clos est décidé par 8 voix pour – 7 contre – et une abstention.

**La séance huis-clos est levée à 21 Heures 40.**

**Commune nouvelle – Retrait de la CCVLA**

Le Maire et les conseillers municipaux résument les termes de l'échange qui vient de se dérouler à huis clos avec les élus communautaires de la CCVLA.

Cette réunion de travail sur le thème de la réforme territoriale et plus particulièrement du projet de création d'une commune nouvelle à l'échelle du territoire intercommunal a été un moment d'échanges permettant à chaque élu communal de solliciter toutes infos complémentaires, d'exprimer ses inquiétudes et de faire part des divers points de blocage qui ont amené le Conseil Municipal du 6 juillet dernier à voter contre la création d'une commune nouvelle à l'échelle de la CCVLA.

Au vu des termes de la discussion et à la demande des élus communaux, le Président de la Communauté de Communes a accepté de laisser un temps de réflexion complémentaire au Conseil Municipal de LA MENITRE avec un report d'échéance fixée à la fin du mois d'Août.

Tony GUERY, adjoint, a réaffirmé que le Conseil Municipal

- avait bien pris la teneur du projet, et bien compris l'enjeu.
- Ne remettait pas en cause le travail réalisé au sein de l'intercommunalité depuis ces vingt dernières années et ce qui a été bénéfique aux habitants
- Mais, dans le cadre d'un projet de commune nouvelle, souhaite réfléchir à un projet de territoire qui peut s'inscrire soit au sein de la CCVLA, territoire proche de la région angevine, soit au sein d'un autre périmètre plus rural.
- Et pour cela, demande un report de décision dans l'attente du recueil des informations et études nécessaires.

Il donne lecture, à cet effet de la motion suivante signée de 10 conseillers municipaux, qu'il remet au Maire :

### **Motion pour la sauvegarde et l'avenir de la commune**

#### **La Ménitré - Lundi 20 juillet 2015**

**Le conseil municipal du 06 juillet 2015 s'est prononcé contre le projet de commune nouvelle à hauteur de la communauté de communes. Par ce vote, majoritaire et démocratique, les élus de La Ménitré affirment leur volonté de ne pas voir la commune se fondre au sein d'une grande commune nouvelle et d'une grande intercommunalité – la commune étant la base de la démocratie de proximité. Ainsi les élus signataires réaffirment les points suivants et proposent des axes de réflexion pour construire l'avenir de la commune;**

- *Nous voulons le respect réel des libertés communales. Nous ne voulons pas de regroupements plus ou moins forcés : l'identité rurale de la commune doit être préservée autour du bassin de vie et de proximité qui pour la majorité de la population se concentre dans un rayon de 10 Km. Nous proposons une commune nouvelle à taille humaine (2 ou 3 communes).*
- *Nous n'avons pas reçu de mandat de la part de la population en mars 2014 pour aller vers cette commune nouvelle : nous refusons tout chantage qui nous amènerait à tourner le dos à ce mandat – nous souhaitons associer la population de manière forte à un vrai projet de territoire et d'avenir pour La Ménitré.*
- *Nous refusons le faux débat sur la mise en danger de la commune dans ce refus de construction de commune nouvelle à 8. L'endettement par habitant est en dessous de la strate moyenne des communes équivalentes à la notre.*
- *Nous demandons la poursuite des projets et conventions engagés avec la CCVLA tant que La Ménitré y est membre. Le moratoire sur les investissements avancé par la CCVLA et l'arrêt des engagements de la CCVLA sur le projet de réhabilitation du quartier des Hauts s'apparente à une pression inacceptable!*
- *Concernant l'intercommunalité, nous ne voulons pas être obligés de délibérer pour donner un avis sur le départ de la commune de la CCVLA avant même d'en connaître les modalités, avec l'assurance de connaître les engagements financiers de nos avoirs et dettes, (un audit reste indispensable), mais aussi avant même le projet définitif de SDCI du préfet, lequel découle de ce qui sera la future loi NOTRe.*
- *Nous refusons toute pression ou tout chantage envers nos collègues élus municipaux, qui exercent leurs missions au service des citoyens sans contre partie, et sans intérêt personnel, avec l'objectif principal de servir la commune et les citoyens pour favoriser le bien vivre ensemble.*
- *Nous rappelons enfin que l'avenir de notre commune doit se construire, ensemble, sans précipitation, avec la population, et au sein de nos instances de réflexion (conseil municipal, comité spécifique réforme territoriale...) - avec l'objectif principal de préserver la dynamique de La Ménitré tant dans la proximité de ses services à la population (associations, écoles, restaurant scolaire, développement économique et agricole...), sa qualité de vie (environnementale, sociale, cadre de vie...) que dans son rayonnement (culturel, touristique...)*

*Signés : Emmanuelle LEGRAS – Isabelle PLANTE – Tony GUERY – Bernadette ROEGIERS – Pascal ORGEREAU – Yves JEULAND – Michel LEBRETON – Jean-Marie RADOTIN – Cathia BAILLIF-DELAIRE - Pascale YVIN -*

Le débat est ouvert. La majorité des élus expriment en effet le souhait d'avoir connaissance des éléments de réflexion leur permettant de faire le choix et de construire le plus judicieusement possible en tenant compte autant que faire se peut du bassin de vie et de la proximité. Des questions sont soulevées, questions financières (incidences d'une éventuelle adhésion à un autre EPCI, incidences financières d'un éventuel retrait de la CCVLA), d'appartenance géographique, de représentativité.

A contrario, les élus favorables à la création d'une commune nouvelle au sein de la CCVLA insistent sur le travail réalisé en commun depuis ces vingt dernières années et sur les incidences financières qui peuvent

être lourdes d'un changement d'Etablissement Public de coopération intercommunale, et pour certains la notion de bassin de vie ne doit pas être un frein, puisque ce dernier, quelle que soit l'appartenance, sera toujours accessible aux ménitréens.

Yves JEULAND, élu communautaire, déplore par ailleurs qu'un moratoire ait été décidé lors du dernier conseil communautaire, notamment pour les travaux d'assainissement de la résidence Les Hauts.

Le Conseil Municipal de LA MENITRE, dans sa majorité,  
considérant le manque d'éléments de comparaison entre les deux options EPCI Vallée Loire Authion et Beaufort en Anjou,  
considérant l'absence de bilan financier relatif à l'éventuel retrait de l'EPCI CCVLA  
considérant l'absence d'avis de la communauté de Communes Beaufort en Anjou relatif à une éventuelle adhésion  
considérant l'acceptation du Président de la CCVLA d'accorder un temps supplémentaire au conseil municipal de LA MENITRE pour poursuivre la réflexion et ce jusqu'à fin Août 2015  
CHARGE le Maire de prendre contact avec les élus de la Communauté de Communes Beaufort en Anjou, notamment le Maire de MAZE également Président de la Communauté de communes, et le Maire de BEAUFORT en VALLEE  
DECIDE de se réunir fin Août 2015 pour délibérer au vu des éléments support de réflexion qui auront pu être collectés et analysés.

Le Maire,  
Jackie PASSET